

3^{ème} Tour :

Match n° **23891729** – F.C. Bassin d'Arcachon / Hiriburuko Ainhara St-Pierre d'Irube du 18/09/2021

La commission a pris note de la décision de la C.R. des Litiges et Contentieux du 30/09/2021 qui a **confirmé le résultat acquis sur le terrain.**

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 52 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour.**

Calendrier du 5^{ème} tour :

26 matches avec les 52 vainqueurs du 4^{ème} tour.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques et de niveau puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

Ce tirage est effectué au siège de la Radio « N.A. Radio » à La Rochelle (et diffusée en direct sur « LFNA TV ») par Mme. Isabelle RADJAI MEBARKA (membre du Comité de Direction de la LFNA) et M. Emmanuel PETIT (champion du monde de tir sportif par équipes en 2018).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 17 Octobre 2021 à 15h00** ou le **Samedi 16 Octobre 2021 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel désigné par la LFNA, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

PORT DES EQUIPEMENTS –

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les équipements comportant les mentions « **BETCLIC** » pour les visiteurs ou « **CREDIT AGRICOLE** » pour les recevants.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REEMPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Ci-après la liste des matches de championnats Régional 1, Régional 2 et Régional 3 (des 16 et 17 octobre 2021) qui sont reportés à des dates ultérieures suite à la qualification de clubs pour le 5^{ème} tour de la Coupe de France :

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire	
REGIONAL 1	A	F.C. Bressuire (2) / E.S. La Rochelle	16/10/2021	à définir	19h00	
		E.S. Guérétoise / C.S. Feytiat	16/10/2021	à définir	18h00	
		U.A. Niort St-Florent / O.L. St-Liguairre Niort	17/10/2021	à définir	15h00	
		E.S.A. Brive / J.A. Isle	16/10/2021	à définir	19h00	
	B	E.S. Boulazac / Jeunesse Villenavaise	16/10/2021	à définir	19h00	
		Angoulême Charente F.C. (2) / U.S. Lormont	17/10/2021	à définir	15h00	
		Trélassac A.P.F.C. (2) / F.C. Bassin d'Arcachon	17/10/2021	à définir	15h00	
		F.C. Lescarlen / F.C.E. Mérignac Artac	16/10/2021	à définir	19h00	
	C	S.A.G. Cestas / F.C. Marmande 47	17/10/2021	à définir	15h00	
	Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
	REGIONAL 2	A	Etoile Maritime F.C. / U.S. St-Sauveur	16/10/2021	à définir	20h00
A.S. Réthaise / E.S. Beaumont St-Cyr			16/10/2021	à définir	19h00	
S.A. Moncoutant / U.S. Migné-Auxances			17/10/2021	à définir	15h00	
B		J.S. Sireuil / A.S. Nontron St-Pardoux	16/10/2021	à définir	19h00	
		C.A. St-Savin St-Germain / E.S.M. La Souterraine	16/10/2021	à définir	19h00	
		F.C. Charente Limousine / A.S. Aix sur Vienne	16/10/2021	à définir	19h00	
C		Tulle Football Correze / A.S. Panazol	16/10/2021	à définir	19h00	
		F.C. St-André de Cubzac / E.S. Saintes Football	16/10/2021	à définir	19h00	
E		C.A. Ste-Hélène / Stade St-Médardais	16/10/2021	à définir	20h00	
		F.C. du Grand St-Emilionnais / F.C. Vallée du lot Villeneuve sur Lot	16/10/2021	à définir	19h00	
G		Les Croisés de St-André Bayonne / U.S. Portugaise Pau	16/10/2021	à définir	19h00	
		Stade Montois (2) / F.C. Doazit	16/10/2021	à définir	19h00	
		F.C. du Langonnais / La Jeanne d'Arc de Dax	17/10/2021	à définir	15h00	
Compétition		Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
REGIONAL 3	B	A.S. du Pays Mellois / U.S. Vicq sur Gartempe	17/10/2021	à définir	15h00	
	C	A. Anciens A.M. Laleu la Pallice / U.S. Marennaise	16/10/2021	à définir	19h00	
	E	C.S. Feytiat (2) / C.S. Boussac	16/10/2021	à définir	19h00	
	F	Limens J.S.A. / Trélassac A.P.F.C. (3)	17/10/2021	à définir	15h00	
	G	C.O. La Couronne / A.S. Taillanaise	17/10/2021	à définir	15h00	
		A.S. Puymoyen / C.A. Ribéracois	17/10/2021	à définir	15h00	
	H	F.C. Côteaux du Libournais / F.C. Côteaux Bordelais	17/10/2021	à définir	15h00	
	I	S.U. Agenais / A.S.S.A. Pays du Dropt	16/10/2021	à définir	19h00	
	J	S.C. Arthez Lacq Audéjos / S.A. Mauléonais	16/10/2021	à définir	20h00	
	L	F.C. Biganos / Labenne O.S.C.	16/10/2021	à définir	19h00	
		A.S. Tarnos / C.S. Lantonnais	17/10/2021	à définir	15h00	

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° 23393979 – Poule B – E.S. Boulazac / F.C. Estuaire Haute Gironde du 25/09/2021

Match arrêté à la 38^{ème} minute par l'arbitre M. Radouane ABDOUNE suite à un défaut d'éclairage.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 29/09/2021 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Le club du F.C. Estuaire Haute Gironde sera crédité de 133.32 euros (132 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

REGIONAL 3

Match n° 23397891 – Poule D – F.C. Argentacois / E.S. Nonardaise du 25/09/2021

Match arrêté à la 72^{ème} minute par l'arbitre M. Radouane ABDOUNE suite au terrain déclaré impraticable.

Le club de l'E.S. Nonardaise sera crédité de 22.22 euros (22 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23398023 – Poule E – C.A. Meymacois / A.S. Aix sur Vienne (2) du 25/09/2021

Match arrêté à la 87^{ème} minute par l'arbitre M. Benoît SCHELLEKENS suite à une coupure d'éclairage.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 29/09/2021 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Le club de l'A.S. Aix sur Vienne sera crédité de 103.02 euros (102 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23398677 – Poule J – Montesquieu F.C. / F.C. Morcenx Arengosse du 11/09/2021

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 15/09/2021 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Le club du F.C. Morcenx Arengosse sera crédité de 98.98 euros (98 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23398809 – Poule K – F.C. Marmande 47 (2) / Bleuets de Notre Dame de Pau du 11/09/2021

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 15/09/2021 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe des Bleuets de Notre Dame de Pau (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Marmande 47 (2) (4 buts, 3 points).**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 05/10/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.